

STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DURABLE : PRINCIPES, INSTRUMENTS ET ACTEURS

BAKLI Mustapha, enseignant-chercheur, université Abderrahmane MIRA de Bejaia

Article rédigé pour le compte du projet de recherche CNEPRU, 2010.

LES CHAMPS D'ADAPTATION DES EXIGENCES DU DEVELOPPEMENT DURABLE EN ALGERIE

Introduction

Le concept de « développement durable » est devenu ces dernières années un thème relativement à la mode¹, en particulier dans les médias et les discours politiques. Il demeure cependant une notion encore vague dans les esprits, car ses éléments de définition sont multiples. C'est un concept « polysémique », notamment si on s'intéresse à la dimension territoriale du développement durable.

En effet, le développement durable pourrait se définir comme une nouvelle façon de concevoir le développement économique et social des sociétés contemporaines, dans l'optique d'une meilleure utilisation des ressources naturelles, d'un moindre coût imposé aux écosystèmes par l'activité humaine.

Dans cet article nous tenterons de comprendre, dans un premier temps, le concept en partant d'un ensemble de questions. Comment la théorie économique a pu aboutir à la conception actuelle du développement ? Y a-t-il une évolution historique ? Comment la théorie économique a vécu cette dynamique en partant de la croissance, en passant par le développement local et territorial et en aboutissant au développement durable ? Y a-t-il une logique expliquant cette évolution ?

Dans un deuxième temps, nous tenterons de voir si le développement durable soit une approche. Autrement dit, Y a-t-il des démarches à suivre pour aboutir à un projet ? y-a-t-il des outils dont il s'appuie pour s'inscrire dans une logique de durabilité ?

Et dans un dernier temps, nous passerons à la détermination des acteurs intervenant dans le développement durable.

Dans l'optique d'analyser ces différentes questions, nous avons adopté une méthodologie limitée, uniquement, sur la recherche documentaire, sans avoir recours à une enquête par questionnaire ou s'intéresser à des expériences inhérentes aux pratiques de développement durable.

De part ce choix, nous avons l'ambition de cerner ce sujet dans un cadre purement pédagogique et utile pour le traitement des thématiques futures inscrites dans le présent projet. Pour ce faire, nous avons adopté un plan articulé autour de quatre points.

Le premier tentera de rappeler la littérature en termes des notions de développement.

Dans le deuxième point, nous expliquerons le processus de naissance et d'évolution du concept de développement durable, avant de s'intéresser davantage à la signification, stricto sensu, du concept lors d'un troisième point.

Enfin, nous nous intéresserons aux acteurs intervenant dans un projet de développement durable et les interactions qui les coordonnent.

1) Du développement local au développement territorial

La notion de développement n'est pas née ex-nihilo. Elle est le couronnement d'une série de mutations de système et de modèles. Le principe de base consiste à produire des modèles alternatifs suite à l'échec des modèles antérieurs limités par le temps et par leur efficacité.

¹ Des économistes à l'instar de MARECHAL Jean-Paul et QUENAULT Béatrice de l'école de Rennes dans leurs ouvrages collectifs qualifient le développement durable comme une perspective pour le XXI^e siècle. (Voir bibliographie)

Dans ce qui suit, nous tenterons de cerner l'évolution du concept afin de comprendre l'aboutissement de la théorie économique à la notion de développement durable avec ses différentes dimensions et approches.

Ces approches sont fondées sur les principes fondamentaux des différentes écoles universellement reconnues, à savoir néoclassique, keynésiennes et marxiste. Ces écoles ont le mérite de faire évoluer cette notion en partant de la croissance économique, en passant par la perspective de croissance infinie et en arrivant au développement.

A. De la question de la croissance à l'économie de développement

Le débat théorique sur la croissance est lancé, au début, par les économistes néoclassiques avant l'arrivée de la théorie keynésienne aux débuts des années trente pour répondre à la crise de l'économie capitaliste de 1929. Selon KEYNES, *cette crise trouve ses racines dans la rationalité capitaliste, du fait de l'incertitude radicale qui le caractérise, conduit les entrepreneurs à ne pas suffisamment investir dans le long terme. De ce fait les économies sont confrontées à des situations de chômage chronique.*² Pour lui, l'Etat doit intervenir pour soutenir l'investissement et assurer l'emploi, assurer une redistribution équitable des richesses et assurer la régulation macroéconomique.

Depuis, nous assistons à un débat controversé entre les économistes partisans de chaque école autour de la question de la croissance.

L'avènement des années quarante et cinquante voit la constitution d'une économie de développement, dont l'objet est de démontrer l'incapacité des modèles néoclassiques à s'adapter et s'accommoder avec les politiques économiques dans les pays du tiers-monde.

Face aux conditions de cette époque marquée, essentiellement, par l'accession à l'indépendance d'un grand nombre de pays, le début de la guerre froide, l'apparition d'un paradigme néo-marxiste surtout à partir des années soixante, avec Andre Gunder Frank, Arghiri Emmanuel et Samir Amin, une nouvelle génération de théories plus radicales vient d'apparaître. Pour ces derniers, le sous-développement est un processus d'extraction du surplus des pays sous-développés et de transfert de celui-ci dans les centres du capitalisme mondial. Aussi, il a été question de la production d'une situation de dépendance permanentes et à tous les niveaux des systèmes productifs et d'investissement entre les pays développés et sous-développés.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que la problématique environnementale, en particulier les dangers d'épuisement des ressources naturelles et les dégâts causés par la pollution, est négligée d'où le primat de la production et la consommation de masse.

B. Approches de développement par le haut

Le développement par le haut est basé sur l'Etat et la grande firme comme mode de production. Ce modèle a fait ses preuves justes au lendemain de la deuxième guerre mondiale, d'où l'enregistrement d'une croissance économique rapide et régulière étalée sur trente ans. C'est la période des trente glorieuses, période de plein emploi et de consommation de masse. Pour expliquer le caractère exceptionnel de cette croissance historique, nous citons les éléments suivants :

² In revue les études de la documentation française cité par AUBERTIN©, VIVIEN(F.D), « le développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux » éditions IRD, 2005.P21.

- Les effets du « baby-boom » caractérisés par une forte natalité de la population mondiale. Ce qui a entraîné des besoins accrus en matière de biens d'alimentations, vêtements, de transport, de logements, d'équipement et d'infrastructures publics ;
- La nécessaire reconstruction de l'économie mondiale déstructurée par la guerre. Cette reconstruction est articulée autour d'une reconfiguration des espaces nationaux et infra nationaux par la voie de politiques d'aménagements du territoire ;
- Le rôle croissant de l'Etat a consacré le primat des approches keynésiennes.

Néanmoins, aux débuts des années soixante-dix, ce modèle a commencé d'afficher ses limites.

C. Le développement local : Diversité de conceptions

Les approches en termes de développement local sont à la fois multiples et complexes. Les chercheurs en économie spatiale, régionale et urbaine le situent au niveau micro-territoriale, c'est-à-dire la petite dimension d'une entité territoriale.

Parler de développement local nous amène inévitablement à relever une légère ambiguïté de sens : est-il un modèle ? Est-il une méthode ? Est-il une alternative à une crise d'origine territoire supra-local³ ?

La première version du développement local remonte aux années soixante-dix avec l'avènement de la crise dans le monde capitaliste et l'obsolescence du modèle Fordo-Keynesienniste⁴ fondé sur la grande firme et l'Etat ; synonyme d'un parachèvement d'un cycle de croissance inédit, la fin des trente glorieuses.

« Il est devenu clair, au plus tard, au début des années soixante-dix, que les conditions qui avaient prévalu au cours du quart du siècle précédent avaient changé, dès lors, les hypothèses sur lesquelles reposaient les politiques traditionnelles de développement régional devenaient dépassées »⁵, écrit W. STÖHR, un des chantres du développement par le bas.

C.1. Prémices d'un modèle alternatif de développement

Les limites affichées par le modèle de développement par le haut aux débuts des années soixante-dix ont fait naître une nouvelle conception, une méthode d'approche à défaut d'être un modèle. Ce modèle est appelé modèle de développement par le bas. Autrement appelé, le développement territorial ou endogène.

Il sous-entend essentiellement les deux significations suivantes :

- Une valorisation maximale des ressources existantes localement ;
- Une territorialisation de l'activité économique découlant d'une symbiose entre activités productives industrielles et/ou artisanales et une vie sociale et communautaire à l'échelle locale⁶.

Le concept de développement local est une notion d'actualité, qui intéresse aussi bien les Etats-nations que les pratiques des acteurs locaux pour mener des actions durables.

D'un point de vue théorique, c'est à partir de l'espace local que les projets territoriaux durables⁷ sont mis en exergue.

³ C'est un niveau territorial utilisé en analyse spatiale pour désigner le niveau infra national qu'est la région, le national ou le supra-national.

⁴ Le modèle fordo-keynesienniste est le résultat d'une combinaison entre le modèle de production de masse qu'est le fordisme, accompagné des principes du keynésianisme.

⁵ In Delfaud (P), Lacour (C) et Lajugie (J), « espace régional et aménagement du territoire », édition Dalloz, Paris, 1985.P861.

⁶ Fergan et Hsaini in Abdelmalki(L), Courlet(C), « les nouvelles logiques de développement », éditions l'harmattan, 1994. p86.

Demazierre⁸ le définit comme suit : « *Il s'agit pour une région ou une communauté à l'échelle humaine, de compter avant tout sur ses propres forces et de les mobiliser pour des objectifs du développement définis localement. La stratégie consiste à élargir le « champ du possible »⁹ des individus et des groupes sociaux, à mobiliser les ressources et capacités locales, et à créer une dynamique de développement endogène. Il ne s'agit pas de refuser la croissance économique, mais de la fonder sur une mobilisation des ressources accrues et intégrées, dans un contexte régionale* ».

Dans un autre angle d'analyse, LACOUR¹⁰ le définit par des caractères précis, qui sont les suivants :

- Il y'a pas une forme unique de développement valable pour tous les espaces ; mais des types adaptés à chaque territoire ;
- Ce type de modèle doit partir des potentialités, des moyens, et des besoins locaux, tenir compte de ce que définit le territoire espace privilégié pour toute stratégie de développement local notamment son histoire, ses potentialités culturelles et économiques ;
- Ce développement local mais global est endogène, reposant sur une homogénéité ressentie et définie ; point sur lequel notre démarche mettra l'accent.

Pour STÖHR¹¹, une mise en œuvre d'une stratégie de développement par le bas recommande les conditions ci-après :

- Reconnaître la grande diversité dans l'espace et le temps des systèmes de valeurs et des aspirations ;
- Définir, sur le plan pratique, un pilotage des dynamiques économiques d'une localité par l'Etat où la grande entreprise requiert une décentralisation et horizontalisation poussées des décisions ;
- En matière de planification et de politique, c'est l'échelle humaine qui doit redevenir le critère important.

En partant de la lecture de ces différentes approches, nous soulevons une interrogation, quelle relation peut-on imaginer entre un développement endogène, s'il y a, et les dynamiques économiques et institutionnelles extérieures à la communauté locale ? Peut-elle constituer une entrave pour une bonne exécution d'un projet de développement par le bas ?

⁷) Le chapitre 28 de la déclaration de Rio, à propos de l'Agenda 21 local comme instrument de stratégie, préconise le travail, en partenariat, des collectivités avec tous les acteurs de la communauté (citoyens, associations, entreprises, etc.) pour élaborer un plan d'actions concrètes visant au développement durable de leur territoire.

⁸ Demazierre (c), « Du local au global : les initiatives locales pour le développement économique en Europe et en Amérique du Sud », éditions l'harmattan, 1996.

⁹ Le champ du possible c'est l'espace limité.

¹⁰ Delfaud (P), Lacour (C), Lagugie (J), « Espace régional et aménagement du territoire », éditions Dalloz, Paris, 1985.P866.

¹¹ Cité par Demazierre (C), in « Du local au global : les initiatives locales pour le développement économique en Europe et en Amérique du Sud » Op.cit.

C.2 Analyse chronologique du développement local

On distingue trois périodes marquantes :

- **Période allant de 1975 à 1980**

Suite au choc pétrolier enregistré en octobre 1973 à l'occasion de la guerre de Kipour (entre certains pays arabes et Israël), une série d'implications drastiques sur les l'économie des pays industrialisés s'en est suivie : augmentation des prix de l'essence, chute de la production, licenciements, une inflation galopante et un taux de chômage assez élevé.

Cette période est caractérisée, essentiellement, par :

- Les initiatives locales de développement à partir des actions sociales marquées par la solidarité sociale ;
- Une prise en charge par la société locale des besoins ressentis surtout en matière des actions visant à la création de l'emploi ;
- La conception de gauche qui domine cette époque.

- **Période allant de 1980 à 1990**

Avec l'arrivée de cette période, une nouvelle conception s'ouvre pour le développement local. Elle est caractérisée par :

- La sublimation de la petite entreprise comme solution idoine pour une création d'emplois au niveau local ;
- Le développement local par l'industrialisation locale ;
- L'essentiel des actions locales à cette époque s'est focalisé sur l'aide à la création d'emploi, une évolution jugée idéologique ;
- La prédominance de la conception néo-classique avec la version industrialiste du développement local, véhiculée parfaitement par « le Thatcherisme » et « le Reaganisme »¹².

- **Durant les années quatre-vingt dix**

De nouveau, l'Etat intervient par un mode de gouvernance basé sur la démocratie locale, consistant à responsabiliser encore plus la population locale pour se prendre en charge avec l'initiation de programmes territoriaux de développement.

Chaque réflexion nous renseigne sur l'intérêt que porte la question de développement local d'un point de vue analyse et en terme de projet.

¹² Le Thatcherisme est relatif à Margaret Thatcher ex-premier ministre britannique (1975-1990) .Elle met en place une politique économique au niveau local, caractérisée par la rigueur et l'austérité visant à la diminution des dépenses de consommation.

Le Reaganisme est relatif à Ronald Reagan, l'ex-président des Etats-Unis d'Amérique (1981-1989). Sa gouvernance se caractérise par une relance de l'économie industrielle et une diminution des impôts locaux.

C.3 Typologie du développement local

Le tableau suivant nous indique l'ensemble des typologies de développement local conclues à partir des travaux initiés par messieurs Demazierre, Greffe et Trembley :

Tableau N°4 : Typologie générique de développement local

Typologie selon Demazierre (c)	Typologie selon Greffe(X)	Typologie selon Trembley
– Le développement économique communautaire ;	– L'initiative locale pour le développement ;	– Le développement communautaire (progressiste) ;
– Le développement local par l'industrialisation locale ;	– Le développement local comme alternative.	– Les systèmes (productifs locaux (SPL).
– Le développement territorial.		

Source : BAKLI (M), « la problématique de l'habitat à travers l'analyse de la gestion des biens immobiliers et des crédits hypothécaires au niveau des communes des wilayas de Bejaia et Jijel », mémoire de magister soutenu à l'université Mouloud Mammeri de Tizi-ouzou, juin 2006. P41.

Notre analyse repose sur trois types fondamentaux à savoir :

- Le développement communautaire ;
- Le développement par l'industrialisation locale ;
- Le développement local-global autrement dit développement territorial.

Nous estimons que la typologie de Demazierre est la plus significative ; mais cela ne diminue pas de la valeur scientifique des autres contributions.

• Le développement Communautaire

Nous avons retenu la définition significative de Demazierre¹³ : « Le principe est que les gens doivent pouvoir au niveau d'une unité locale de vie, décider quels sont leurs besoins collectifs et contrôler la façon dont leur cadre de vie, leur emploi, ou encore les services urbains, évoluent quantitativement et qualitativement(...)il vise l'amélioration des conditions, économiques et physiques de vie des groupes sociaux défavorisés (travailleurs au chômage, minorités ethniques, jeunes désœuvrés, etc.)(...) le développement communautaire naît comme une réponse locale à un problème bien précis par exemple, la dégradation des logements et la cherté des réparations (...) il exprime aussi l'aspiration à une démocratie plus particulière et moins représentative dans les villes. L'acteur principal de développement communautaire est d'ailleurs la société civile, dans toute sa variété, associations de quartiers, sections locales de syndicats des travailleurs, simples individus, etc. ».

¹³ Demazierre (C), in « Du local au global : les initiatives locales pour le développement économique en Europe et en Amérique du Sud. Op.Cit.P93.

- **Le développement par l'industrialisation locale**

Courlet et Pecqueur ¹⁴ le présentent comme « Une configuration d'entreprises regroupées sans un espace de proximité ¹⁵ autour d'un métier, voire même, de plusieurs métiers industriels. Les entreprises entretiennent des relations entre elles et avec le milieu socioculturel d'insertion. Ces relations ne sont pas seulement marchandes, elles sont aussi informelles et produisent des externalités positives pour l'ensemble des entreprises ».

C'est la sublimation de la petite entreprise, telle est la synthèse de Greffe. C'est un système productif capable d'aborder les flux de chômage déjà considérable à cette époque.

- **Le développement local-global ou territorial**

Certains auteurs utilisent l'appellation « le développement in situ ». ¹⁶ Il désigne le retour à l'analyse territoriale comme espace pertinent de développement, c'est de faire du « local » le support matériel du « global » à partir de la construction des spécificités territoriales que les acteurs privés pourront expliquer en avantages.

Pour Weaver¹⁷, le développement territorial signifie « utilisation des ressources d'une région par ses résidents, pour satisfaire leurs propres besoins dont les composants principaux sont :

- Les ressources économiques ;
- La culture régionale et le pouvoir politique.

En résumé, les différentes conceptions nous amènent à dégager une série de remarques importantes :

- Le développement local est au minimum une méthode d'approche des problèmes à défaut d'être un modèle ;
- Le développement reste un apport et non pas une solution ou une réponse durable ;
- Le développement local suppose l'association entre la communauté, un système productif et une organisation territoriale efficace ;
- Dans la pratique, le développement local est confronté à trois types de problèmes : l'efficacité, équité et l'évaluation de ses effets ¹⁸.

¹⁴ In Courlet (C), Soulage (B), « Industrie, territoires et politiques publiques », éditions l'Harmattan.

¹⁵ Une proximité géographique ou technologique.

¹⁶ In Demazière, in « Du local au global : les initiatives locales pour le développement économique en Europe et en Amérique du Sud ». Op.Cit.P 31.

¹⁷ Weaver (C), « Le développement par la base vers une doctrine de développement territorial », dynamique spatiale et planification régionale, collection GRAL n°16, Paris, 1983.P183.

¹⁸ La diversité d'acteurs locaux rend difficile l'évaluation de la dimension locale.

C.4 Typologie à partir de l'espace

La conception du titre souligné ci-dessus est motivée par la question suivante : quelle typologie d'espace pour le développement local ?

D'abord, il y a lieu de situer le sens de l'espace d'un point de vue consistance. Ensuite passer à l'objet de la question.

Garofoli¹⁹ qualifie l'espace comme le simple lieu où prennent place les processus de développement.

En termes d'espaces où se pratique le développement local, la théorie économique retient plusieurs types : les espaces ruraux, les espaces urbains, la ville, l'agglomération, le site, les îlots, les centres, les banlieues, le district.

En Algérie, on peut qualifier pour espace la Houma, El Arch, El Dechra, Douar.

Cette présentation est un essai d'assimilation à des espaces pertinents pour le développement local et peuvent faire objet de projets de recherches. Elle nous renseigne sur la diversité d'espaces adaptables au développement local.

Les conceptions actuelles de développement local tournent autour du « local-global » ou « redéveloppement »²⁰ d'où résurgence du rôle de l'Etat comme élément régulateur, avec pour missions :

- Mettre l'accent sur les investissements étrangers et les converger vers le micro ou le macro territoire ;
- Revitaliser le tissu socio-économique par la requalification²¹ des territoires qui ont été déstructurés par la globalisation²².

Genèse et chronologie de confirmation du concept de développement durable

La littérature mobilisée dans cette contribution, afin de comprendre les origines du concept de développement durable, nous explique que les premières tentatives de la prise de conscience de l'enjeu de l'environnement dans le cycle de développement d'une entité territoriale remontent à juin 1972. Cette date coïncide avec la tenue à Stockholm (capitale de la Suède) d'une réunion internationale sous l'égide de l'ONU portant sur l'homme et son milieu. Cette thématique a fait naître des confrontations sur le binôme développement et environnement entre le Nord et le Sud, mais aussi entre les pays de l'Est et l'Ouest avec l'absence de l'Union soviétique et d'un certain nombre de pays appartenant au bloc communiste, du fait de la non reconnaissance officielle de la RDA au sein de l'ONU.

Cet évènement constitue la première étape du cycle de confirmation du développement durable comme approche, stratégie ou modèle dans les pratiques des Etats-nations pour consacrer un « *développement global-local-global* ». Nous allons établir, dans ce qui suit, un aperçu sommaire sur l'ensemble des phases de construction de ce concept.

¹⁹ In Demazière, in « Du local au global : les initiatives locales pour le développement économique en Europe et en Amérique du Sud ». Op.Cit.p 35.

²⁰ Kherdjemil (B), « Territoires, mondialisation et redéveloppement », in RERU 1999.P284.

²¹ Ibid.

²² Précisément par la globalisation des moyens de production.

A. La conférence de Stockholm

La rencontre de Stockholm a été sanctionnée par une déclaration d'où le point 4 du préambule exhorte les pays en voie de développement à prendre en considération la question de l'environnement.²³

Le mérite à mettre à l'actif de cette conférence est le fait qu'elle a posé la première pierre du contenu du concept basé essentiellement sur l'Homme. C'est à l'homme qu'incombe la responsabilité de la protection et de l'amélioration de l'environnement pour les générations présentes et futures ; la sauvegarde des ressources naturelles de la terre où elles doivent faire objet d'une programmation et d'une gestion appropriée et vigilantes, tandis que la capacité de la terre à produire des ressources vitales renouvelables doit être conservée et améliorée.

B. Commission et rapport Brundtland

La seconde étape de cette construction date de 1983, date à laquelle l'ONU décide de la création de la commission mondiale pour l'environnement et le développement (Cmed), également appelée commission Brundtland, du nom de sa présidente M^{me} Gro Harlem Brundtland. Cette commission est chargée d'établir un diagnostic en matière de problèmes d'environnement et de développement, émettre des propositions pour une action novatrice et envisager de nouvelles modalités de coopération internationale susceptible de renforcer celle-ci et déboucher sur une mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

Cinq ans après (en 1987), la commission rend un rapport intitulé « notre avenir à tous », un rapport constitué de trois parties intitulées respectivement : « préoccupations communes », « problèmes communs », « efforts communs ».

C'est de là que la définition la plus fréquente dans la littérature du développement durable est produite. Le développement durable, écrit la Cmed, est « *un type de développement qui permet de satisfaire les besoins du présents sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs* ». Du coup, trois dimensions sont dégagées, suite à cette définition, et qui constitueront les trois piliers du développement durable.

L'accent est mis, d'abord, sur la durée du développement durable. Ensuite, sur la prise en compte de l'équité sociale entre les générations et à l'intérieur de celles-ci. Enfin, la dernière concerne le respect des systèmes naturels qui nous font vivre.

Cette dernière confirme la place de l'environnement comme condition sine qua non à un développement durable et non pas un obstacle.

C. Le sommet de la terre de Rio de Janeiro

Le cycle de construction du concept s'est poursuivi avec la tenue d'une conférence du 03 au 14 juin 1992 à Rio de Janeiro au Brésil.²⁴

²³ Dans le point 4 du préambule, il est dit : « *dans les pays en voie de développement, la plupart des problèmes de l'environnement sont causés par le sous-développement (...) En conséquence, les pays en voie de développement doivent orienter leurs efforts vers le développement, en tenant compte de leurs priorités et de la nécessité de préserver et d'améliorer l'environnement* ». A l'issue de cette conférence, une commission est créée (programme des nations unies pour l'environnement (PNUE) pour la mise en œuvre et l'application de ses principes.

²⁴ Cette réunion tenue sous l'égide de l'ONU, est la plus importante. Elle drainé 40 000 personnes, 108 chefs d'Etat et de gouvernement, 172 Etats représentés, selon la déclaration finale qui a sanctionné ses travaux.

L'objectif assigné à cette conférence est de définir des stratégies efficaces pour concilier les exigences des pays en voie de développement et celles des pays industrialisés

Au terme de cette conférence, il a été constaté, à la lecture de la déclaration qui a sanctionné les travaux, le peu d'intérêt affiché à l'égard de la problématique démographique et la disparition quasi-totale des références à la nature, à l'épuisement des ressources renouvelables et à l'idée de recourir à la planification.

Par ailleurs, la réunion a vu l'établissement d'une série de conventions cadre portant sur des questions environnementales spécifiques (changement climatique, biodiversité et protection des forêts).

Aussi, un plan d'actions a été élaboré et baptisé « Agenda 21 » ou « Action 21 » dans le but d'entreprendre une voie pour que le développement durable devienne une réalité au XXI^e siècle. A ce titre, une commission du développement durable (CDD) est installée pour suivre l'état d'avancement de l'application des engagements figurant dans l'Agenda 21.

Selon Mancebo, ²⁵Le développement durable reste attaché à la conférence de Rio qui prônait une approche conjointe de l'environnement (des pays du Nord) et du développement (des pays du Sud).

D. La conférence Européenne sur les villes durables

Cette conférence est tenue à Alborg au Danemark en 1994. C'est pour la première fois que le contexte de développement durable des villes est pris en considération dans le cadre des principes généraux fixés par les textes de l'Agenda 21.

Cette rencontre régionale a permis aux pays participants de calquer le modèle suggéré par la conférence de Rio pour l'établissement de chartes définissant des plans d'action locaux.

E. Le protocole de Kyoto

C'est une rencontre organisée à Tokyo (Japon) en décembre 1997. Elle a été sanctionnée par un protocole appelé « protocole de Kyoto ». Ce dernier engage les pays industrialisés et les pays en transition (les pays d'Europe de l'Est) à réduire les émissions des principaux gaz à effet de serre. Mais les objectifs fixés par le protocole de Kyoto soulèvent de nombreux problèmes, que les conférences sur le réchauffement global qui se tiennent en 1998 à Buenos Aires en Argentine ne parviennent pas à résoudre.

²⁵ Mancebo (F), « développement durable », éditions Armand COLIN, Barcelone, 2008

F. Le sommet mondial du développement durable de Johannesburg

Ce sommet a été organisé du 26 août au 04 septembre 2002. Il avait pour objectif d'étudier le pilier social de la soutenabilité et de mettre l'accent sur la pauvreté et son cortège de précarité. Néanmoins, les crises financières et la lutte contre le terrorisme ont accaparé l'attention des participants. La déclaration finale du sommet n'a fait que reprendre les termes des déclarations internationales précédentes.

Par ailleurs, le mérite de ce sommet réside dans la présentation des « initiatives de type II », à savoir des partenariats conclus entre des gouvernants et des acteurs privés.

2) Essai d'un cadrage conceptuel

Après avoir disserté les grandes lignes de l'évolution du concept à travers la prise de conscience, par la communauté internationale, de l'importance de cette perspective, nous nous intéresserons, maintenant, à son cadrage conceptuel, de surcroît plusieurs éléments de définition lui ont été donnés sans pour autant à cerner définitivement son sens. Même l'utilisation des concepts diffère d'un auteur à un autre et d'une manifestation à une autre.

a) Qu'est-ce que le développement durable ?

Additivement à la définition avancée précédemment, l'œuvre des travaux de la conférence de Brundtland, une série de significations sont, par ailleurs, à souligner :

« C'est une politique et une stratégie visant à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement, et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine »²⁶ écrit la commission des communautés Européennes :

Par ailleurs, deux autres présentations sont recensées.

« Le concept de développement durable intègre à la fois des préoccupations de développement de l'ensemble des sociétés des diverses régions du monde, d'équité sociale, de protection de l'environnement local, régional et global, de protection du patrimoine planétaire et de solidarité vis-à-vis des générations futures »²⁷

« le développement durable doit donc être compris comme un développement à la fois : supportable pour les écosystèmes dans lesquels nous vivons, donc économe en ressources naturelles et aussi propre que possible ; viable, autosuffisant à long terme, c'est-à-dire fondé sur des ressources renouvelables et autorisant une croissance économique riche en emplois, notamment là où les besoins essentiels ne sont pas couverts ; vivable pour les individus et les collectivités, donc orienté vers la cohésion sociale et l'accès pour tous à une haute qualité de vie »²⁸

²⁶ Commission des Communautés Européennes, Vers un développement soutenable, COM (92) 23 vol II, 30 mars 1992.

²⁷ Présentation d'Eco Tech, Programme de Recherche Interdisciplinaire sur les Technologies pour l'Écodéveloppement, Directeur Scientifique : Jean-Jacques Gagnepain, Directeur Scientifique Adjoint, chargé du programme : Benjamin Dessus, <http://www.cnrsbellevue.fr/~ecodev/>

²⁸ Guide explicatif pour la mise en œuvre de la grille d'analyse des projets locaux, Guide méthodologique pour l'analyse des projets locaux en regard du développement durable, Groupe de travail « critères d'analyse de projets », SGAR Préfecture de la Région Franche-Comté, Avenir du territoire entre Saône et Rhin, décembre 1998, <http://www.agora21.org/a21local/grille01.html>

Le concept entre « soutenabilité » et « durabilité »

Le concept soumis à l'étude est d'origine anglaise « sustainable ». La traduction de ce mot a été dans un premier temps « soutenable » en référence au rapport Brundtland, aujourd'hui depuis la conférence de Rio la traduction généralement acceptée est durable.

S'agissant de la durabilité en anglais (sustainability), elle revoie aux institutions et l'utilisation des ressources nécessaires aux générations futures. Dans d'autres termes, les processus et les institutions durables répondent à certains critères : ils n'épuisent pas les ressources nécessaires aux générations futures ; ils renforcent continuellement les capacités des individus et des institutions ; les responsabilités et les avantages sont largement partagés.

b) L'écodéveloppement et dimensions du développement durable

La littérature en la matière arrête les axes du développement durable sur trois dimensions. La dimension économique, environnementale et sociale.

Cependant, le sommet de la terre tenu à Rio en 1992 met l'accent comme les a souligné Ignacy Sachs²⁹ sur la prise, simultanément, en considération des cinq dimensions ci-après :

- La première est la plus importante : elle combine la pertinence sociale et l'équité des solutions proposées puisque la finalité du développement est toujours éthique et sociale ;
- La seconde concerne la prudence écologique. Autrement dit, la survie de l'espèce humaine est un enjeu et par conséquent il n'est plus possible d'externaliser les effets environnementaux de nos actions sans s'en préoccuper aucunement ;
- La troisième dimension vise l'efficacité économique qui n'est qu'instrumentale, ce qui veut dire qu'elle n'est pas très importante. Il s'agit de mieux situer l'économie et de mesurer son efficacité à l'aune des critères macro-sociaux et non simplement rentabilité micro-économique ;
- La quatrième dimension est d'ordre culturel. Les solutions proposées doivent être culturellement acceptables, ce qui renvoie à un des problèmes les plus difficiles pour le « développeur » celui de proposer le changement dans la continuité culturelle en évitant d'imposer des modèles exogènes mais, en même temps, en refusant de s'enfermer dans le traditionalisme immobile ;
- En finalité, il y a la dimension de territorialité, la nécessité de rechercher de nouveaux équilibres spatiaux, les mêmes activités humaines ayant des impacts écologiques et sociaux différents selon leur localisation. La planification socio-économique et l'aménagement du territoire doivent être pensés conjointement.

L'approche connue sous le nom d'écodéveloppement essaie d'harmoniser ces cinq dimensions.

²⁹ Ignacy Sachs. Tiers Monde, 137, 1994, p. 54-55

3) **Approches plurielles du projet de développement durable**

Comme nous l'avons vu précédemment, le point de déclenchement du développement est l'utilisation des ressources avec ses divers sens. Les conceptions du développement durable diffèrent d'un pays à un autre et d'un espace à un autre, entre les pays du Nord et ceux du Sud, entre les pays riches et pauvres. Les pays riches s'intéressent plus à la durabilité qu'au développement au sens strict. Par contre, les pays pauvres insistent sur l'impérative nécessité du développement pour les populations démunies. Et même au sein d'un espace, les approches diffèrent suivant le domaine visé.

De là, nous comprenons que les approches ou les stratégies visant un développement inscrit dans la durée ou visant un développement tout court diffèrent d'un espace à un autre et d'un pays à un autre en fonction des potentialités, des ressources et du domaine ciblé dont possèdent ces derniers.

Donc, la diversité des modèles et des démarches rend le contenu de chaque projet différent de l'autre.

Ce qui traduit la complexité des pratiques visant le développement durable. A cet égard une attention particulière sera accordée à la ville durable et aux actions à suivre dans l'optique d'un développement urbain durable.

Dans ce qui suit, nous tenterons de rappeler les principes d'une stratégie de développement durable apportés par les rencontres déjà citées sur certains domaines. Par ailleurs, nous tenons à préciser que nous n'avons pas la prétention de faire allusion à des cas d'expérience puisque cette démarche aura une attention particulière lors des sujets à venir.

a. Exemple d'une Stratégie globale d'un urbanisme durable

En examinant les termes du protocole de Rio, nous avons constaté l'encouragement des actions par la mise en place d'agenda 21 locaux concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Ses principes induisent des orientations générales sur la forme urbaine et la manière de conduire des projets. Nous allons reprendre, succinctement, ces actions comme suit :

- La lutte contre l'étalement urbain par une croissance équilibrée entre villes et campagnes. Un équilibre entre les constructions nouvelles en périphérie et le renouvellement des quartiers existants dans une volonté d'éviter le mitage des paysages et d'économiser les espaces naturels et agricoles ;
- Un rééquilibrage des transports individuels, des biens et des marchandises par véhicules automobiles au profit des transports en commun, du fret ferroviaire et sur voies d'eau, afin de diminuer la pollution atmosphérique génératrice de l'effet de serre. Le développement des circulations douces (vélos, piétons) ;
- Des formes d'habitat et des modes de construction économes en énergie. L'emploi de matériaux recyclables ;

- La préservation dans les agglomérations des espaces naturels et agricoles, des champs cultivés et des jardins ouvriers. Le développement des parcs et des jardins publics et privés. Le verdissement des cours d'immeubles ;
- La lutte contre la pollution du sol et de l'eau dans les rivières et les nappes phréatiques, notamment en limitant l'imperméabilisation des sols et en traitant les eaux de ruissellement. Des mesures compensatoires pour lutter contre les effets de gaz d'échappement ;
- Le maintien de la diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale dans les quartiers. La lutte contre l'exclusion des plus démunis pour éviter qu'ils ne soient rejetés en grandes périphérie ou dans les zones d'habitat dégradées ;
- La participation des citoyens à la définition de leur environnement. Leur accès à l'information sur les projets urbains à l'amont des processus de décision.

Après avoir défini un projet global dans le cadre d'un Agenda 21, tout pays adhérent peut l'appliquer en fonction de ses potentialités, ses moyens et sa culture. D'abord sous forme d'un projet couvrant l'espace national. Ensuite, un autre local destiné pour les collectivités territoriales.

b. Les instruments d'un projet de développement durable

Afin de permettre une mise en œuvre d'un projet ou d'une action de développement durable au niveau national ou local, le sommet de Rio a défini dans le chapitre 28 de sa déclaration finale des outils impliquant des programmes appelés Agenda 21.

Par définition, l'Agenda 21 est un programme d'actions destinées à traduire dans les faits les principes et visées du développement durable. Par ailleurs, les villes et collectivités territoriales notamment sont appelées par ce moyen de s'approprier et à pratiquer des politiques locales respectant ses principes fondamentaux.

Donc, l'un des principaux outils de développement durable est l'Agenda 21 et l'Agenda 21 local. Il est appelé autrement « action 21 ».

L'agenda 21 est constitué d'une déclaration de 27 principes déclinés en 2500 recommandations. Il est fondé sur trois idées fortes :

- Court terme et long terme, préoccupations locales et préoccupations globales, doivent être articulés. Ainsi, une stratégie de long terme doit être incarnée dans des actions de court terme ;
- La solidarité est essentielle lorsqu'il existe de fortes disparités entre espaces, quelle que soit l'échelle considérée. Les politiques, les actions, les choix techniques doivent prendre en compte simultanément la modification des modes de développement du Nord et du Sud. Il en est de même à l'intérieur d'un Etat ou d'un bloc régional entre régions « riches » et régions « pauvres ». Au sein d'une agglomération, des liens entre espaces attractifs et espaces de relégation doivent être construits ;

- Il existe une responsabilité partagée entre les acteurs, locaux, régionaux et mondiaux, quant à l'expression des besoins et la mesure de leur satisfaction. Il importe donc d'associer les populations aux projets qui les concernent. Cela exige l'implication de toutes les parties concernées à un titre ou à un autre.

- **Caractéristiques sur quelques expériences d'application des Agendas 21**

En dépit de l'uniformisation de ces outils, nous trouverons quelques différences liées, particulièrement, au contexte réglementaire national et aux spécificités culturelles.

En Europe, à titre d'exemple, Mancebo distingue :

- Les agendas centrés sur les effets planétaires des comportements et gestes quotidiens (solidarité Nord-Sud, aide publique au développement, effet de serre, etc.), privilégiant un mode de vie durable (pays scandinaves, Pays-bas, Allemagne, Autriche) ;
- Ceux centrés sur la qualité de vie liée au mode d'urbanisation, entendant la notion d'environnement dans un sens très large (Espagne, France et l'Italie) ;
- Ceux qui mettent l'accent sur la valorisation de la diversité culturelle, faisant le lien entre vitalité communautaire et responsabilisation face à des problèmes environnementaux, forcément de proximité (Royaume-Unis et Irlande) ;
- Ceux centrés sur une planification volontariste de la ville (par exemple en matière de transports ou de localisation d'activités), s'appuyant sur des mesures fiscales, réglementaires et sur la valorisation d'escoprocédés dits alternatifs (chauffage urbain, transports « doux ») voir l'Allemagne et Pays-Bas.

- **Les étapes d'un Agenda 21 local**

Dans le cadre de stratégie de préparation d'un projet de développement durable local, le concepteur doit soigner le contexte institutionnel et les traditions locales qui peuvent influencer sur la forme de l'Agenda. Pour cela, nous reproduisons les étapes énumérées par Mancébo pour la mise en œuvre d'un Agenda 21 local. Elles se présentent comme suit :

- *Une phase d'approche, où une collectivité manifeste son souhait d'une gestion intégrée de son environnement et de son milieu de vie marque souvent le début du processus. Il est conseillé, selon Mancébo, d'y associer habitants, associations, syndicat, entreprises, agriculteurs, etc.*
- *Arrive une phase d'identification des problèmes et des objectifs concrets à atteindre. Cette étape est délicate, selon l'auteur, dans la mesure où il y a souvent d'importantes divergences entre acteurs ;*
- *Il y a lieu, aussi, de hiérarchiser les problèmes à traiter à la lumière des objectifs à atteindre. Cela permet de fixer des sous-objectifs, des sous-actions et enfin des programmes pour les atteindre. Ils doivent comporter des projets spécifiques et intégrer les outils législatifs et réglementaires ;*

- Une fois que le programme et les projets sont formalisés à l'intérieur d'un plan d'action, une large consultation du public est nécessaire, avec sensibilisation dans les lieux publics (écoles, centres de loisirs, bibliothèques, mairies), réunions. Puis les programmes sont déclinés en projets spécifiques intégrant les outils législatifs ;
- La mise en œuvre du plan d'action est, enfin, l'objet d'une évaluation en continu, car il importe qu'un Agenda 21 local puisse être amendé en fonction des résultats obtenus et des dysfonctionnements rencontrés.

Nous signalons que la traduction concrète de ces étapes n'est pas évidente. Ainsi, le mode de déclinaison de l'Agenda 21 en Agendas 21 locaux impliquent une approche croisée des interactions entre acteurs, espaces, ressources et contraintes. Pour ce faire, il est recommandé de faire appel aux structures de concertation réellement actives et représentatives et qui doivent s'inscrire dans la durée.

4) Les acteurs du développement durable et logiques d'actions

Le développement durable, avant qu'il soit un modèle ou une perspective, est un projet. Qui doit le promouvoir ? Avec quels acteurs ? C'est l'une des questions clé de ce travail.

Si le développement durable doit couvrir les trois dimensions qui lui ont assignées, qui doit assurer la réduction des inégalités afin d'assurer sa dimension sociale ? Qui doit assurer une croissance soutenable dans l'optique d'assurer la dimension économique du projet ? qui doit gérer et protéger les ressources pour assurer l'autre dimension environnementale ?

Ce sont l'ensemble des questionnements que tout projet, dans sa phase de conception, doit prévoir afin d'assurer les mécanismes d'interactions des acteurs intervenant dans le projet.

Pour localiser les intervenants sensés s'impliquer dans cette dynamique il y a lieu de revenir à la définition initiale d'un acteur territorial. Par définition, « un acteur territorial est une entité active et autonome qui connaît un certain nombre d'autres acteurs (ses accointances) et qui suit un comportement propre défini par un ensemble de procédure ».³⁰

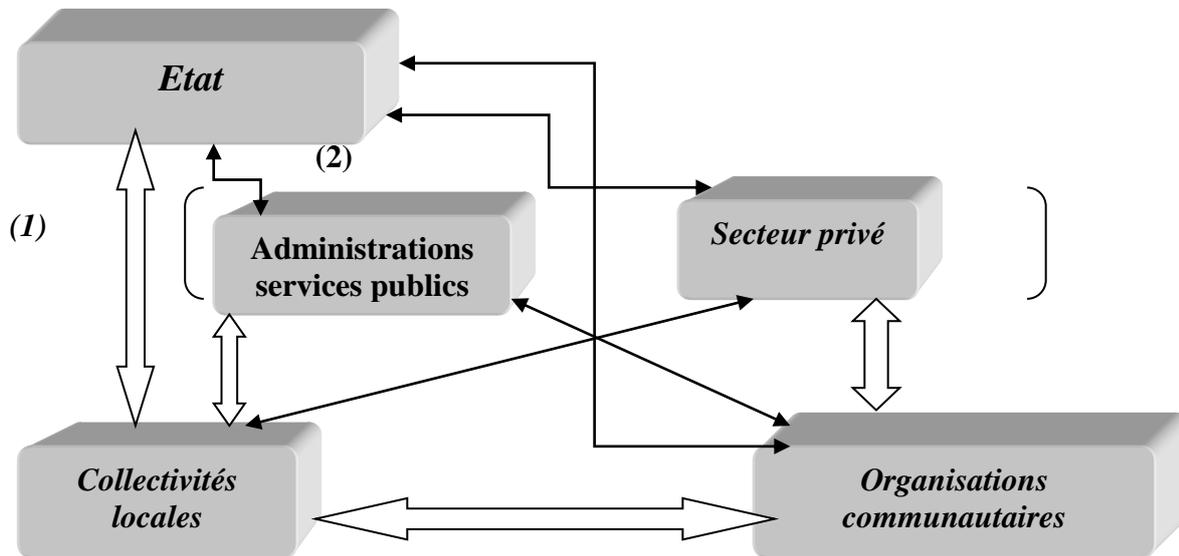
Selon VEYRET(Y) dans sa contribution relative à la relation entre la géographie et le développement durable, les acteurs de ce dernier sont multiples. D'abord, des acteurs au niveau mondial, les instances internationales dépendantes des Nations unies intervenant dans le champ économique à savoir la banque mondiale, le FMI et/ou la FAO ou dans le champs développement et environnement, on cite le PNUD et le PNUE, et on y associant les pays du Nord les plus puissants (les USA, l'Union Européenne, le Japon) ainsi que les grandes firmes et les ONG de protection de la nature (WWF et Greenpeace.), les Etats du Sud et les ONG émanant de ces pays.

³⁰ Burlat (P), Contribution à l'évaluation économique des organisations productives : vers une modélisation de l'entreprise-compétence, thèse pour le doctorat de sciences économiques, économie de la production : Université Lumière Lyon 2, janvier 1996, p391.

Ensuite, des acteurs au niveau national, à savoir l'Etat et les administrations par la voie de régulation.

Enfin, des acteurs au niveau local représentés par les collectivités locales, les associations, les syndicats et la population.

Figure n°01 : les acteurs des institutions



(1) Décentralisation

(2) Déconcentration

Source : Mercadal(G), « vers de nouveaux systèmes d'acteurs du développement durable » in actes du séminaire villes, densités urbaines et développement durable, Paris 14 et 15 octobre 1999.P60.

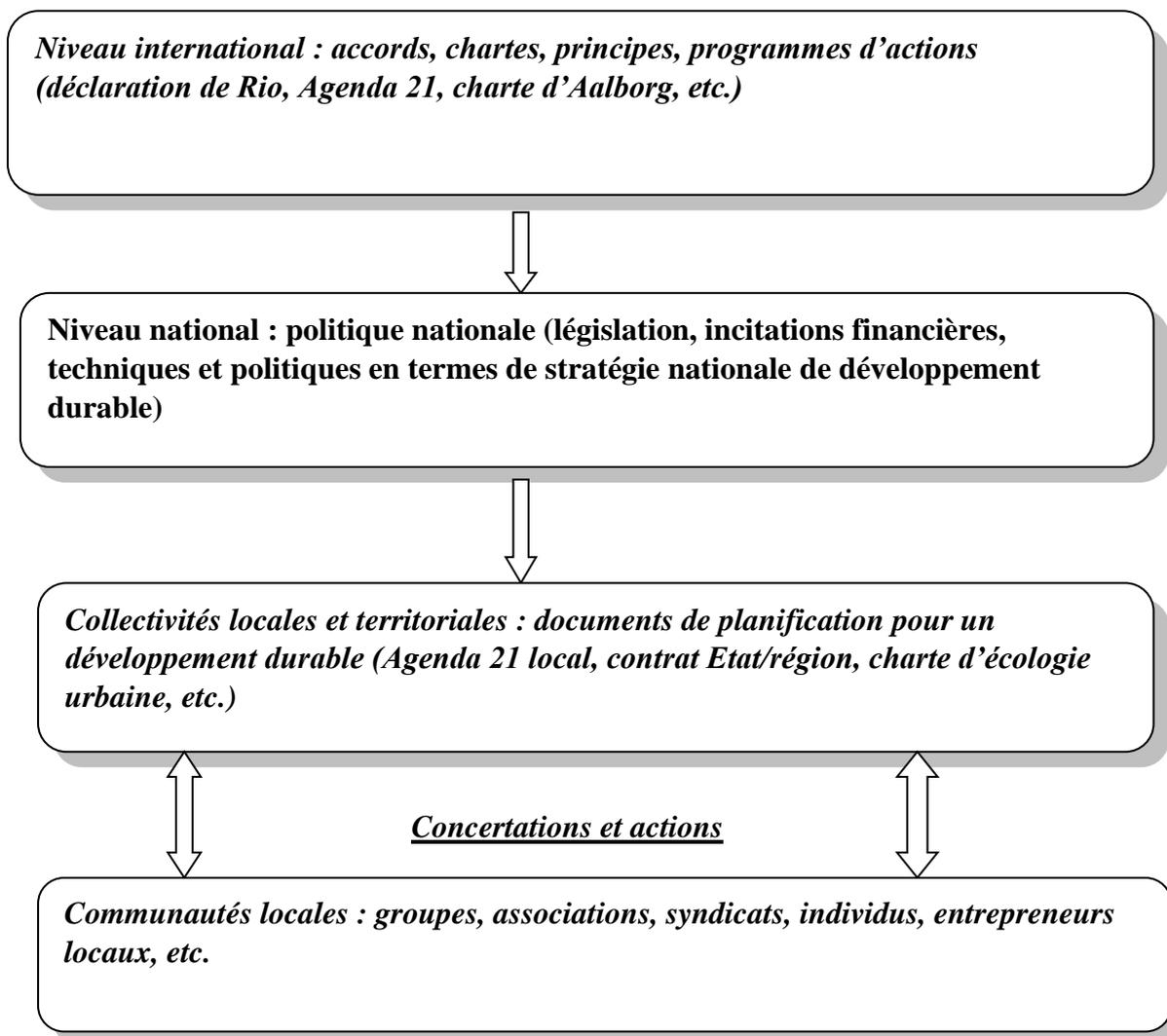
Le schéma ci-dessus est une représentation simplifiée sur les acteurs intervenant dans le processus d'interactions dans le développement durable, rapporté par Mercadal.

L'analyse porte sur l'articulation entre les niveaux global et local suivant un système de gouvernance basé sur la décentralisation et la déconcentration. Le niveau global est représenté par l'Etat, lequel est chargé de réguler le circuit des acteurs intervenant. Le niveau local est confié aux collectivités territoriales jointes par les associations et la société civile. Ces deux niveaux sont coordonnés par deux intermédiaires appartenant aux administrations publiques et le secteur privé. Les administrations publiques sont chargées de produire des services publics permettant la connexion des deux niveaux précités. Par ailleurs, cette production doit faire abstraction à l'économie de corruption et à la bureaucratie pour éviter toute forme de dysfonctionnement.

Par contre, le secteur privé est chargé d'accompagner ces actions et de participer à la promotion de ces dernières. Il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre du développement durable doit être adaptée aux spécificités locales.

Figure n°02 : schéma simplifié sur les étapes, les instruments et les principes de mise en œuvre d'une stratégie de développement durable

Le développement durable : « penser globalement, agir localement »



Source : SPEIRS (C), « le concept de développement durable : l'exemple des villes françaises », éditions l'Harmattan, PARIS, 2005. P 19.

La deuxième figure illustrée ci-dessus explique, théoriquement, le processus d'actions entrepris dans le cadre du développement durable. Ce processus, selon SPEIRS adopte une logique allant du global au local pour aboutir, ensuite, au cadre global, autrement dit, il prône une logique « **penser globalement, agir localement** »

Par ailleurs, la multitude des intervenants constitue parfois une limite pour l'efficacité des actions.

Pour cela, Debuyst (F), dans sa contribution relative à la thématique intitulée « acteurs, stratégies et logiques d'action » préconise deux modes de régulation.

Le premier, c'est un mode de gestion qui définit les procédés de programmation, direction, définition des fonctions et l'utilisation des ressources pour des objectifs bien circonscrits.

Le deuxième, est un mode de communication qui s'occupe des stratégies relationnelles et agit avec les acteurs et s'intéresse aux types de relations qui s'enclenchent dans la dynamique des actions.

Conclusion

Au terme de cet écrit, nous pouvons dire que les logiques de développement durable et les enjeux environnementaux commencent à s'inscrire totalement dans la perspective de développement pour le XXI e siècle.

Sur le plan des enseignements, le développement durable est devenu une préoccupation de premier ordre pour l'ensemble des Etats-nations de la planète, en témoigne le nombre croissant des pays participant aux différents rendez-vous internationaux. Cette préoccupation s'inscrit dans le souci de chercher les moyens appropriés et les voies adéquates pour une meilleure exploitation des ressources en vue d'assurer de meilleures perspectives pour les générations montantes.

Mais des disparités restent apparentes et pendantes entre les le Nord et le Sud. Ces disparités biaisent dès le départ cette optique, car les pays du Sud cherchent à rattraper leurs retards ; par contre les second cherchent à s'inscrire dans la durabilité. C'est là où réside vraisemblablement le paradoxe du développement durable sans pour autant chercher à minimiser ses objectifs et ses ambitions.

Comme nous l'avons expliqué dans ce papier, le cycle de développement ou les objectifs de développement sont d'actualité ; mais les significations diffèrent d'une période à une autre et d'une crise à une autre. La recherche d'un modèle alternatif a été le souci permanent de la théorie économique tout en cherchant à optimiser les ressources soit naturelles ou humaines.

Intervient alors la perspective de la durabilité, par opposition, à la croissance de courte durée.

Il reste maintenant si les instruments de développement durable proposés par les différents sommets et rencontres sont efficaces sur le triple plan international, régional et local. L'Agenda 21 et l'Agenda 21 local constituent des outils de diagnostic territorial pour toute projection et action. Ces dernières exigent une mobilisation de l'ensemble des acteurs à tous les niveaux, une coordination et une organisation pour l'exécution scrupuleuse du programme initialement prévu.

Cet écrit nous a permis d'avoir une idée sur le plan conceptuel du développement durable et son évolution, condition sene qua non pour la compréhension des travaux futurs inscrits dans ce projet.

Bibliographie

1. AMIGUES (J-P), LEQUEAU (D), MAZZEGA (P) (S/D), « sociétés-environnements : regards croisés », éditions l'Harmattan, Paris, 2007.
2. ASSEN (S), « le développement durable », 2^{ème} éditions le cavalier bleu, Paris, 2007.
3. AUBERTIN ©, VIVIEN (F-D) (S/D), « le développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux », éditions IRD, 2005.
4. BALTHAZARD(BL), « le développement durable face à la puissance publique », éditions l'Harmattan, 2006.
5. BÜRGENNMEIR Beat, « Économie du développement durable », 2^{ème} éd., De Boeck, 2005.
6. CAMAGNI ®, GIBELLI (M-C) (S/D), «développement urbain durable : quatre métropoles Européennes », éditions de l'Aube, 1997.
7. Courlet (C), Soulage (B), « Industrie, territoires et politiques publiques », éditions l'Harmattan.
8. Delfaud (P), Lacour (C) et Lajugie (J), «espace régional et aménagement du territoire», édition Dalloz, Paris, 1985
9. Demazierre (c), « Du local au global : les initiatives locales pour le développement économique en Europe et en Amérique du Sud », éditions l'harmattan, 1996.
10. Durand (F), « la décroissance : rejet ou projets », éditions Ellipses, Paris, 2008.
11. Fergan et Hsaini in Abdelmalki(L), Courlet(C), « les nouvelles logiques de développement », éditions l'harmattan, 1994.
12. FROGER (G) (S/D), « la mondialisation contre le développement durable ? », éditions presses universitaires Européennes, Bruxelles, 2006.
13. Kherdjemil (B), « Territoires, mondialisation et redéveloppement », in RERU 1999.
14. LARDON (S), MAUREL (P), PIVETEAU (V) (S/D), « représentations sociales et développement territorial », éditions Hermes sciences, Paris, 2001.
15. LAVILLE (J-L), « l'économie solidaire : une perspective internationale », hachette, 2007.
16. MANCEBO (F), « développement durable », éditions Armand Colin, Paris, 2008.
17. MARECHAL (J-P), QUENAULT(B), (S/D), « le développement durable : une perspective pour le XXI^e siècle », éditions PUR, Rennes, 2005.
18. Mercadal(G), « vers de nouveaux systèmes d'acteurs du développement durable » in actes du séminaire villes, densités urbaines et développement durable, Paris 14 et 15 octobre 1999.
19. Sachs (I), « l'écodéveloppement », éditions Syros, 1994.
20. SPEIRS©, « le concept de développement durable : l'exemple des villes françaises », éditions l'Harmattan, 2003.
20. VEYRET (Y) (S/D), « le développement durable : approches plurielles », éditions Hatier, Paris, 2005.
21. Weaver (C), « Le développement par la base vers une doctrine de développement territorial », dynamique ²²²²²²²²spatiale et planification régionale, collection GRAL n°16, Paris, 1983.

Webiographie

- Commission des Communautés Européennes, Vers un développement soutenable, COM(92) 23 vol II, 30 mars 1992.
- Présentation d'Ecotech, Programme de Recherche Interdisciplinaire sur les Technologies pour l'Ecodéveloppement, Directeur Scientifique : Jean-Jacques Gagnepain, Directeur Scientifique Adjoint, chargé du programme : Benjamin Dessus, <http://www.cnrsbellevue.fr/~ecodev/>
- Guide explicatif pour la mise en oeuvre de la grille d'analyse des projets locaux, Guide méthodologique pour l'analyse des projets locaux en regard du développement durable, Groupe de travail « critères d'analyse de projets», SGAR Préfecture de la Région Franche-Comté, Avenir du territoire entre Saône et Rhin, décembre 1998, <http://www.agora21.org/a21local/grille01.html>
- Rapport de la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992)